



J'ai trouvé un jeune rapace, que faire ?



Jeune chouette Hulotte

Sortie du nid:
De Février à Juillet
Yeux noirs avec un contour rose,
duvet gris/brun
strié de brun plus foncé.



Jeune Grand-Duc d'Europe

Sortie du nid:
De Juin à fin Juillet
Yeux jaunes-orangés,
aigrettes sur la tête.
Environ 60cm de haut.



Les jeunes rapaces partent à l'aventure bien avant de savoir voler !

Il n'est pas rare qu'un promeneur tombe nez à nez avec une petite boule de duvet et s'inquiète pour elle.

Pas de panique ! Âgés de quelques semaines à peine, les chouettes (hulottes, chevêches) et les hiboux (grand-duc, moyen-duc et petit-duc), sortent du nid et partent à la découverte du monde qui les entoure.

Loin d'être abandonnés, ils s'endorment bien souvent au pied d'un arbre et, la nuit venue, se déplacent en émettant de petits cris permettant à leurs parents de les repérer et de venir les nourrir.

Au cours de cette phase d'émancipation indispensable à leur développement, ils apprendront à voler puis à chasser, accompagnés de leurs parents.



Jeune hibou Moyen-Duc

Sortie du nid: De Mars à Mai
Yeux jaunes-orangés,
duvet gris/brun, aigrettes sur la tête.
Environ 30cm de haut.



Jeune Chevêche d'Athéna

Sortie du nid:
De Juin à fin Juillet
Yeux jaunes, plumes donnant l'illusion de sourcils.
Tient dans une main.



Jeune hibou Petit-Duc

Sortie du nid: De fin Juin à fin Août
Yeux jaunes, aigrettes sur la tête.
Tient dans une main.

Ce qu'il faut faire



Si l'oiseau est sur une route, une place publique, au milieu d'un chemin ou si vous constatez la présence de prédateurs, vous pouvez lui porter secours en le déplaçant dans un rayon de 50m autour du lieu où il se trouve.

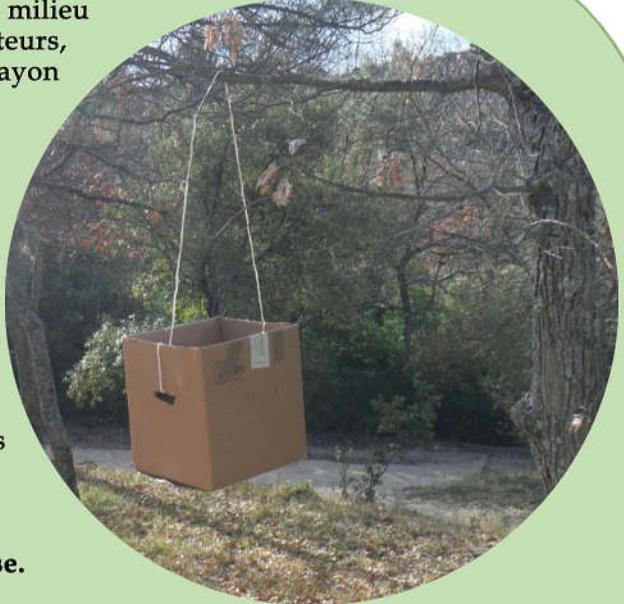
Dans le cas où le danger serait toujours bien présent, vous pouvez le placer dans un «nid artificiel», toujours dans la même zone.

Pour ce faire, munissez-vous d'un carton large à bords hauts, de papier journal et d'une corde.

Veillez à ce que le carton soit suffisamment large pour que l'oiseau puisse déployer ses ailes, et donc prendre son envol lorsqu'il sera prêt.

Faites attention également à ce que le carton reste bien ouvert sur le dessus par la suite (cela permettra aux parents de venir nourrir leur petit).

- Recouvrez le fond du carton à l'aide du journal.
- Accrochez la corde afin que cette dernière forme une anse.
- Placez soigneusement le rapace dans le carton.
- Suspendez le nid artificiel ainsi créé à une branche fine (mais solide) à une hauteur d'environ 1,30m.



Dans le cas où il n'y aurait pas d'arbre, vous pouvez également déposer le carton sur le rebord d'une fenêtre, sur un toit, ...

En cas de blessure, si vous constatez que les ailes ne sont pas plaquées de façon symétrique contre le corps, si le poussin ne tient pas sur ses pattes ou si vous découvrez que ses parents sont décédés, il s'agit d'une situation d'urgence.

Contactez le centre **CREAVES** le plus proche (liste disponible en dernière page) et préparez le conditionnement de l'oiseau:

- Préparez un carton mesurant environ 1,5 fois la taille du rapace et créez des petits trous d'aération.
- Recouvrez le fond du carton à l'aide de papier journal.



Capturez l'oiseau:

- Munissez-vous de gants en cuir et d'un tissu.
- Approchez-vous calmement de l'oiseau.
- Recouvrez-le du tissu afin que sa tête soit masquée.
- Saisissez délicatement le poussin (toujours recouvert du tissu) à bout de bras, tout en serrant ses ailes contre son corps.
- Déposez-le dans le carton, retirez calmement le tissu et refermez avec du scotch.
- Posez une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude contre l'un des côtés du carton (sauf en période estivale).
- Placez le carton dans une pièce tempérée et calme en attendant les directives du centre.

ATTENTION ! Ne donnez ni eau, ni nourriture tant que vous n'avez pas eu les conseils d'une équipe spécialisée !



Ce qu'il ne faut pas faire

- **Ne pas exhiber ou caresser l'oiseau:** les animaux sauvages sont très stressés au contact de l'homme, agir de la sorte pourrait donc aggraver leur état.
- **Ne pas nourrir:** en fonction de son état, le poussin peut ne pas avoir la force de digérer et pourrait en mourir. De plus, vous pourriez entraver son bon développement (voir ci-dessous).
- **Ne pas donner à boire à l'animal:** les oiseaux ont un trou relié à la trachée sur le dessus de la langue. Le passage d'un liquide dans ce trou pourrait étouffer l'animal. Le dépôt d'une gamelle d'eau dans le carton peut entraîner des risques d'hypothermie.
- **Ne pas scotcher les ailes:** il serait ensuite très difficile de retirer le scotch sans arracher de plumes.
- **Ne pas conditionner l'oiseau dans une cage:** il pourrait se prendre les ailes entre les barreaux et aggraver son état. De plus, un rapace est moins stressé lorsqu'il est plongé dans le noir.
- **Ne pas laisser de tissu dans le carton:** il pourrait s'enrouler autour des pattes et des ailes de l'oiseau.
- **Ne pas essayer d'élever un jeune rapace !** Vous le condamneriez à une vie en captivité à cause de l'imprégnation humaine ou l'entraîneriez vers la mort suite à une mauvaise prise en charge (carences dues à une alimentation inadaptées, blessures suite à un mauvais conditionnement, fragilisation des os et du plumage, application de traitements non adaptés afin de traiter une maladie, ...).

Les soins destinés à la faune sauvage sont très différents de ceux de la faune domestique.
Pour favoriser les chances de survie de l'oiseau, ils doivent être effectués par des professionnels.

EXCEPTION: La chouette effraie



Jeune Effraie des clochers

Sortie du nid:
De fin Juin à fin Août
Yeux noirs, duvet blanc, disque facial brun en forme de cœur.



Les jeunes de cette espèce ne s'émancipent pas au sol.

Si vous trouvez un ou plusieurs poussins, la situation est anormale !

Les petits doivent être pris en charge le plus rapidement possible par un centre de sauvegarde.

Capturez donc l'oiseau comme décrit précédemment et contactez un centre **CREAVES**.

ATTENTION !



Il est interdit de confier un rapace sauvage à un fauconnier ou à un ornithologue sans autorisation.

Seuls les centres de sauvegarde autorisés à accueillir les rapaces peuvent les prendre en charge.

Tous les rapaces sont protégés par la loi et leur détention est interdite sans autorisation spéciale !



Centres CREAVES en Belgique

BIRDS BAY

1, Allée du Bois des Rêves - 1340 OTTIGNIES

0495/31 14 21
0498/50 14 21

ASBL "L'Arche"

12-14, Allée du Trainoy - 1470 BOUSVAL

010/61 75 29

ASBL CREAVES des terrils

122b, Rue Lamay - 4420 SAINT-NICOLAS

0471/50 24 07

AVES-OSTKANTONE

4, Ländegasse - 4760 MURRINGEN

080/64 25 66
0497/26 86 24

ASBL "Le Martinet"

563, Rue Fond Marie - 4910 THEUX

0496/76 83 55

Centre de Namur

1, Batys de Soye - 5020 TEMPLOUX

0477/70 98 03

Centre d'Andenne

50, rue Fond de Bousalle - 5300 ANDENNE

0496/60 68 45

ASBL "Virelles-Nature"

42, Rue du Lac - 6461 VIRELLES

060/21 13 63
0476/94.22.25

Centre de Hotton

24, Rue du Parc - 6990 HOTTON

0479/58.59.53

"Clos de l'Olivier"

21, Rue du Bourrelier - 7050 MASNUY-ST-JEAN

065/23 59 75
0475/92 38 11

Centre de Templeuve

29A, Rue Estafflers - 7520 TEMPLEUVE

0493/33 82 07

Centre de Frasnes-lez-Anvaing

31, Rue Basse - 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL

069/86 61 38
0474/47 57 00